



Assemblée générale

Distr. générale
7 décembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 76 de l'ordre du jour

Les océans et le droit de la mer

Lettre datée du 28 octobre 2011, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies

Conformément à la résolution 65/37 B de l'Assemblée générale, un atelier s'est tenu, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, du 13 au 15 septembre 2011 au Chili à l'appui de la première phase du premier cycle d'évaluation du mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques.

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint le résumé de ses travaux (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 76 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent
(Signé) Octavio **Errázuriz**



**Annexe à la lettre datée du 28 octobre 2011, adressée
au Président de l'Assemblée générale par le Représentant
permanent du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

**Rapport final de l'atelier tenu sous les auspices
de l'Organisation des Nations Unies à l'appui du mécanisme
de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle
mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects
socioéconomiques**

Santiago du Chili, 13-15 septembre 2011

I. Historique

1. Conformément aux recommandations de la deuxième réunion du Groupe de travail plénier sur le mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, l'atelier, organisé sous les auspices de l'ONU à l'appui dudit mécanisme, s'est tenu du 13 au 15 septembre 2011 au siège de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à Santiago du Chili.

2. Mené en étroite coordination entre le Chili, pays d'accueil, et la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU, l'atelier a été organisé avec le concours de la Commission permanente du Pacifique Sud. Il a reçu l'appui financier du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et s'est déroulé comme indiqué à l'annexe 1. Les participants et observateurs énumérés à l'annexe 2 y ont assisté.

II. Déroulement de l'atelier¹

3. Comme le prévoient les directives applicables, le pays d'accueil a nommé respectivement président et coprésident de l'atelier le Secrétaire général de la Commission permanente du Pacifique Sud, Héctor Soldi, et le représentant de l'Institut chilien de promotion de la pêche (Instituto de Fomento Pesquero de Chile), Leonardo Suzmán. Le Président a nommé rapporteur le Directeur des questions scientifiques de la Commission permanente du Pacifique Sud, Marcelo Nilo.

4. Les travaux de l'atelier ont commencé par une série d'exposés sur divers aspects du mécanisme comme suit :

4.1 *Coordination de l'atelier régional du Sud-Est du Pacifique.* M. Héctor Soldi, Secrétaire général de la Commission permanente du Pacifique Sud (annexe 3)

M. Soldi a parlé de la décision des pays du sud-est du Pacifique de coordonner leur participation au mécanisme dans le cadre de la Commission et a évoqué

¹ Pour les exposés faits à l'atelier, voir : <http://proceso.ordinario.cpps-int.org/docs/chile-sept-2011>.

les activités menées à cet égard, y compris la coopération à l'organisation de l'atelier actuel.

4.2 *Exposé global sur les objectifs, la portée et les résultats de l'atelier.* M. Alan Simcock, Groupe d'experts du mécanisme (annexe 4)

M. Simcock a fait de son exposé un axe transversal pour préciser les cadres de discussion devant être examinés par les participants², en soulignant les objectifs, la portée et les résultats attendus de l'atelier.

4.3 *État d'avancement du projet de première évaluation systématique de l'état du milieu marin.* M. Peter Harris, Groupe d'experts du mécanisme (annexe 5)

M. Harris a fait le point du projet de première évaluation systématique du milieu marin³ et a passé en revue la liste des sujets recensés dans les différentes sections de l'évaluation, avec des exemples pour éclaircir des sujets précis.

4.4 *Résultat du classement effectué par les pays pour les sujets de la première évaluation systématique du milieu marin par le mécanisme.* M. Marcelo Nilo, Directeur des questions scientifiques de la Commission permanente du Pacifique Sud (annexe 6)

Le Directeur des questions scientifiques de la Commission permanente du Pacifique Sud a fait un exposé sur les travaux de classement thématique du projet de première évaluation effectués par le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Panama et le Pérou, en soulignant les aspects jugés prioritaires pour la région.

4.5 *Critères de normalisation et d'organisation de l'information pour l'évaluation systématique.* M. Patricio Bernal, Groupe d'experts du mécanisme (annexe 7)

M. Bernal a parlé des critères de normalisation et d'organisation de l'information pour l'évaluation systématique énoncés dans les instructions à l'intention des auteurs de l'évaluation. Il s'est attaché notamment aux aspects qualitatifs de l'information et aux éléments qui, dans la mesure du possible,

² Le délégué de l'Arabie saoudite a fait une observation sur la liste des recommandations du Groupe de travail spécial plénier au sujet des zones dont les séminaires pouvaient s'occuper en demandant pourquoi la zone maritime à l'est de l'Arabie saoudite n'y figurait pas. Il a été précisé que cette zone a été comprise dans la description de la zone de l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin et de la Commission régionale des pêches, qui figurait bien dans la liste. Le délégué a alors dit que, dans ce cas, il serait judicieux d'ajouter une note de bas de page à cette description. De même, avant d'utiliser celle-ci, il faudra indiquer qu'elle n'affecte en rien les accords internationaux en vigueur ni les limites maritimes établies.

³ Le délégué de la Chine s'est référé au projet de la première évaluation à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects sociaux et économiques, qui avait été distribué par les coprésidents du Groupe de travail spécial plénier et a exposé les commentaires formulés par le Groupe des 77 et de la Chine. Le coordonnateur du Groupe d'experts du mécanisme a expliqué qu'en raison des divers commentaires reçus la révision du projet n'était pas terminée. Il a ajouté que, lorsqu'elle serait terminée et révisée par le Groupe d'experts, elle serait publiée sur le site Web de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer et/ou sur celui du mécanisme (lorsqu'il sera opérationnel).

devraient figurer dans le processus d'évaluation (méthode, données, validation, traçabilité) et à l'incorporation de l'information dans celui-ci.

4.6 *Directives à l'intention des auteurs chargés d'élaborer le projet d'évaluation systématique de l'état du milieu marin.* M. Alan Simcock (annexe 8)

M. Simcock a parlé des directives destinées aux auteurs chargés d'élaborer le projet d'évaluation systématique de l'état du milieu marin, en soulignant les aspects techniques, la révision par les pairs, les critères de nomination des experts et la nécessité d'établir une liste d'experts.

4.7 *Conventions et plans d'action pour les mers régionales,* M. Alberto Pacheco, Programme pour les mers régionales du PNUE (annexe 9)

M. Pacheco a fait un exposé sur le Programme pour les mers régionales, en insistant sur l'importance du rôle qu'il peut jouer dans le cadre du mécanisme de notification et d'évaluation systématiques et notamment sur la façon dont il peut aider les pays de la région à renforcer leurs capacités dans ce domaine.

5. À l'issue de chaque exposé, les participants ont été invités à faire des commentaires. Les principales observations ont porté sur les points suivants :

- Conformément aux directives du séminaire, il a été estimé que, compte tenu de l'ampleur du travail que représenteront pour les pays de la région la sélection et l'évaluation des informations qui figureront dans le rapport, il fallait étoffer l'équipe des experts qui devaient contribuer aux travaux d'évaluation de la région du Pacifique Sud-Est;
- Il importait en particulier de bien cerner les besoins en matière de renforcement des capacités pour mieux comprendre et assimiler les méthodes d'analyse intégrée du milieu marin, et de tenir compte des questions interdisciplinaires comme des questions de gouvernance. Le concours des organismes, des programmes et des institutions spécialisées des Nations Unies au mécanisme était crucial pour la région;
- Il fallait approfondir les études consacrées à la biodiversité au niveau régional;
- Il convenait également d'élargir le cercle des experts consultés pour déterminer les priorités;
- L'ONU était priée d'explicitier la méthode fondée sur le modèle DPSIR et son lien avec le schéma présenté à l'occasion de la première évaluation intégrée de l'état du milieu marin. Il convenait en effet de s'inspirer, pour l'évaluation intégrée, de la méthode adoptée pour le projet sur les grands écosystèmes marins et en particulier du diagnostic de situation transnationale concernant le Chili et le Pérou (Projet Humboldt du Fonds pour l'environnement mondial);
- Il serait utile de préciser, d'emblée, en quoi consisterait l'analyse des données : analyse qualitative ou quantitative, échelle spatiotemporelle et portée. Il fallait également indiquer le type d'informations à utiliser (bases de données, notamment) et leur provenance;
- On disposait déjà d'un très grand volume d'informations recueillies pour les besoins des évaluations et des études réalisées par les universités. Ces données étaient abondantes et fiables, étant donné qu'elles avaient été réunies par des

spécialistes et soumises à la critique de leurs pairs. Il importait donc de les prendre en considération dans le cadre du mécanisme de notification et d'évaluation systématiques. Le secteur privé pouvait aussi fournir des informations utiles;

- Il fallait préciser la nature des données nécessaires pour procéder à une évaluation intégrée de l'état du milieu marin;
- Il fallait tenir compte du contexte régional des bases de données, métadonnées et autres informations disponibles, dans la mesure où l'évaluation était réalisée conformément aux normes proposées par le Groupe d'experts;
- Il fallait approfondir les aspects méthodologiques lorsque des divergences ou des points de désaccord surgissaient et qu'il n'y avait guère de fondement scientifique;
- Il convenait de trouver des moyens d'utiliser la plus grande quantité possible d'informations qui permettent d'améliorer la qualité des données et de se conformer aux normes proposées;
- Il fallait reconnaître l'importance du concept d'avis d'expert pour toute évaluation fondée sur des bases scientifiques et techniques;
- Il fallait savoir que des mécanismes de collecte de données régionales sont fondés sur des normes internationales;
- Il fallait mettre en commun l'intégralité des connaissances des différents pays afin de les utiliser à l'échelle régionale en suivant des critères communs;
- Il fallait appuyer le renforcement des capacités et se doter de moyens techniques et financiers pour mener à bien un projet de cette envergure, et la proposition d'aide faite par le représentant du Programme pour les mers régionales du PNUE était donc la bienvenue.

6. Pour faciliter l'organisation des travaux conduits sous la direction des membres du Groupe d'experts du mécanisme de notification et d'évaluation systématiques, trois groupes de travail correspondant aux principales disciplines couvertes par les experts présents ont été créés comme suit :

- Groupe de travail I : sciences physiques (océanographie physique et chimique, géophysique, géologie marine, pollution);
- Groupe de travail II : biologie (biodiversité, biologie halieutique, écologie marine, biologie marine);
- Groupe de travail III : aspects socioéconomiques (économie, économie des ressources, économie de la pêche, planification nationale et régionale, démographie, économétrie).

7. Chaque groupe de travail était encadré par un représentant du Groupe d'experts chargé d'assurer la fonction de coordonnateur et un expert de la région désigné comme rapporteur. On trouvera à l'annexe 10 la composition des différents groupes de travail et le nom des coordonnateurs.

8. Les groupes ont siégé l'un après l'autre, chacun disposant d'une séance de travail complète de trois heures ouverte à tous les participants du séminaire, ce qui leur a permis de suivre les débats portant sur les différentes disciplines. Chaque

groupe s'est employé à répondre à une liste de questions établie conformément aux directives régissant la tenue des séminaires destinés à appuyer le mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques.

9. On trouvera ci-après les principaux éléments de réponse apportés par chaque groupe de travail aux questions générales, ainsi que les informations recueillies jusqu'ici :

A. Groupe de travail I : sciences physiques

Coordonnateur : M. Peter Harris

Rapporteur : M. Edwin Pinto (Équateur)

1) Y a-t-il des évaluations qui pourraient être exploitées dans le cadre du mécanisme de notification et d'évaluation systématiques?

Évaluations périodiques :

a) Expéditions océanographiques régionales de la Commission permanente du Pacifique Sud, effectuées par la Colombie, l'Équateur, le Pérou et le Chili, qui permettent d'observer simultanément les conditions physiques, biologiques et chimiques de l'océan jusqu'à 500 mètres de fond. Les résultats en sont publiés chaque année après examen par les pays participants. Les informations ainsi recueillies sont déposées auprès de la Commission;

b) Bulletins d'alerte climatique coordonnés par la Commission. Publiés tous les mois, ces bulletins recueillent les informations océanographiques et météorologiques de la région et posent un pronostic à court terme;

Autres types d'évaluation :

c) Observation régulière des paramètres physiques, chimiques et biologiques faite dans le cadre d'expéditions océanographiques et d'études côtières. Les informations ainsi obtenues sont publiées et diffusées selon diverses modalités dans chacun des pays et stockées dans les différentes bases de données nationales;

d) Surveillance de la qualité des eaux côtières (Pérou);

e) Comparaison des zones d'affleurement et de non-affleurement depuis 1987 (Panama);

f) Expéditions de recherche océanographique menées depuis 1950, dont les résultats sont publiés dans la littérature scientifique. Une évaluation des données physiques des fjords a été menée conjointement avec des travaux de recherche sur les pêches et fait l'objet de rapports depuis 18 ans (Chili);

g) Évaluation de l'érosion de la zone côtière faisant l'objet d'une publication annuelle (Colombie);

h) Surveillance de la présence d'agents polluants dans les eaux côtières (Panama);

i) Études régionales des ports, des vagues et du niveau relatif de la mer (Équateur).

2) À défaut d'évaluations utiles, pourrait-on exploiter d'autres types de données?

a) Mesure du niveau moyen de la mer. Les pays du Pacifique Sud-Est disposent de stations marégraphiques, dont certaines fonctionnent sans discontinuer depuis plusieurs dizaines d'années. Dans la plupart des cas, les renseignements ainsi obtenus n'ont pas été dûment corrigés ou ne comportent pas de données gravimétriques, si bien qu'il est impossible de les exploiter correctement pour déterminer les variations du niveau moyen de la mer;

b) Baisse du niveau des glaciers. La baisse du niveau des glaciers est généralement étudiée par les instituts météorologiques, et le phénomène influe sur le comportement des écosystèmes estuariens (Équateur);

c) Déforestation des mangroves. Il s'agit là d'un autre élément qui n'a pas été pris en compte dans l'étude des estuaires et qui influe directement sur les écosystèmes estuariens (Équateur);

d) Base de données sur l'Antarctique. Programme de recherche sur l'Antarctique qui comprend une base de données tenue depuis les années 70 portant sur une vaste région géographique (Chili). D'autres pays ont également mis en place des programmes de recherche en Antarctique et disposent de données récentes. Ces renseignements n'ont pas été évalués au niveau régional du point de vue du changement climatique (Pérou et Équateur);

e) Étude des plates-formes océaniques et côtières. Observation systématique en vue de l'installation et de l'exploitation de plates-formes servant à l'extraction d'hydrocarbures (Pérou) et aux fins de la mariculture et de l'infrastructure portuaire (Chili). Études sismiques visant à déceler la présence d'hydrocarbures dans le sous-sol océanique (Équateur et Colombie);

f) Cartographie des sédiments. Il existe une carte des types de sédiments établie dans les années 80 et mise à jour depuis lors. Elle couvre une superficie allant du littoral jusqu'en mer par 300 mètres de fond. Ces dernières années, une étude a été menée avec du matériel plus moderne permettant d'observer la mer par 500 mètres de fond (Pérou);

g) Études paléo-océanographiques. Des études paléo-océanographiques sur des carottes de sédiments ont permis d'obtenir des renseignements sur la structure de l'écosystème en remontant jusqu'à l'an 1200 dans la zone centrale du littoral de Callao et de Pisco (Pérou).

3) Quel type d'informations faudrait-il compléter?

Le groupe a constaté que certaines informations faisaient défaut et que certains renseignements n'étaient pas exploitables en l'état :

a) Systèmes de télédétection. Le Mexique dit avoir des renseignements tirés de systèmes de télédétection couvrant une superficie située entre les 3° et les 33° de latitude N pour l'interprétation de divers paramètres physiques et biologiques superficiels. L'Équateur dit avoir une station analogue, qui couvre la même superficie géographique que celle indiquée par le Mexique mais qui ne dispose pas encore de produits opérationnels. Le Chili dit qu'il dispose lui aussi de ce type de renseignements, et la Colombie et le Pérou indiquent qu'ils établissent des

cartes des températures de l'eau de mer en surface à partir de données tirées des systèmes de télédétection;

b) Bouées océanographiques. Le Mexique organise des consultations au sujet des bouées océanographiques. L'Équateur signale que des bouées avaient été installées dans les pays de la région mais qu'elles ont été retirées car elles avaient été vandalisées. Le Pérou indique que son projet de bouées a connu le même sort. Il faut donc redoubler d'efforts pour recueillir des renseignements dans les régions éloignées de la côte afin de combler ces lacunes d'information;

c) Mesures du Ph, de la séquestration du carbone (ppCO₂ dans l'interphase océan-atmosphère) et de la profondeur minimale de l'oxygène. Les mesures sont prises lors des expéditions régionales de la Commission, mais ces renseignements ne sont pas calibrés entre eux, de sorte qu'ils sont difficilement exploitables dans le cadre du mécanisme;

d) Renseignements anecdotiques. Il importe de tenir compte des rapports et des renseignements qui, sans être attestés par la rigueur scientifique voulue, peuvent néanmoins se révéler utiles pour l'analyse des phénomènes marins et côtiers. Des protocoles ont été mis en place pour permettre d'exploiter objectivement ces renseignements;

e) Schémas de circulation côtière. Des experts panaméens estiment qu'il faudrait déterminer les schémas de circulation dans les zones côtières et cartographier la morphologie des fonds marins pour identifier les habitats des espèces, par exemple en étudiant la répartition larvaire en tant que bio-indicateur du phénomène El Niño-oscillation australe. Les autres pays analysent divers bio-indicateurs;

f) Contrôles ponctuels. Dans les pays, les contrôles récurrents concernent essentiellement des zones d'intérêt (ports, secteurs protégés) et il n'existe pas de cartes générales de biorégionalisation;

g) Courants chauds, qualité de l'eau, flux d'eau douce. On pourrait encourager les projets axés sur les variations interdécennales qui portent généralement sur les problèmes liés au phénomène El Niño-oscillation australe mais qui pourraient aussi contribuer à l'analyse d'autres variables;

h) Données disparates. Le Fonds mondial pour la nature et les pays s'accordent à reconnaître que, en règle générale, l'information disponible est abondante mais que les ressources permettant de traiter et d'organiser les données font défaut;

i) Étude des priorités en matière de conservation des mers. The Nature Conservancy récapitule les travaux effectués en 2007 sur les priorités en matière de conservation des mers et des côtes de l'Amérique du Sud et propose d'en mettre les résultats à la disposition du mécanisme. Cet organisme poursuit en outre ses travaux concernant le courant de Humboldt;

j) Information au-delà des 200 milles. Le groupe d'experts veut étendre la portée de ses travaux pour procéder à une évaluation globale de l'océan : alors que la région est en mesure d'effectuer une analyse de la zone côtière, parfois jusqu'à la limite des 200 milles marins, il convient également d'émettre un avis d'expert sur l'état du reste de l'océan, y compris sur les

régions situées au-delà des limites de la juridiction nationale (haute mer). Il faudra pour ce faire pouvoir compter sur la contribution d'experts du Pacifique Sud-Ouest (Australie, Nouvelle-Zélande et îles du Pacifique Sud) qui agirait de concert avec des experts du Pacifique Sud-Est. On a aussi noté qu'il existe, dans les institutions océanographiques qui organisent régulièrement des expéditions scientifiques de portée mondiale, d'innombrables informations sur les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale.

4) Quels mécanismes d'évaluation ont été mis en place dans la région pour étayer la prise de décisions?

Ces mécanismes n'ont pas fait l'objet d'un examen distinct, mais les travaux ont permis d'établir clairement qu'il existe dans la région un ensemble bien développé de données océanographiques et une bonne capacité d'analyse. Les incidences socioéconomiques sur la région du phénomène El Niño-oscillation australe ont fait que l'on s'intéresse tout particulièrement à ce phénomène : il existe des programmes de recherche menés en partenariat et des plans nationaux visant à atténuer ces conséquences.

5) Quelles mesures devraient être prises pour renforcer les capacités?

Le groupe a recensé les besoins en formation à court terme suivants :

- a) Appui technique pour l'entretien de l'équipement et des capteurs;
- b) Augmentation du nombre de spécialistes capables de mener des recherches sur les effets du changement climatique sur les océans;
- c) Lancement de projets de recherche sur le paléoclimat régional qui portent également sur les incidences sur le milieu marin et côtier (coraux, sédiments, amas de glace, etc.), et renforcement des moyens de recherche en la matière;
- d) Contrôle de la prolifération d'algues nocives au moyen de techniques de télédétection;
- e) Tenue de bases de données au format standard et à l'aide d'outils de recherche accessibles au public (Google).

B. Groupe de travail II : biologie

Coordonnateur : M. Patricio Bernal

Rapporteuse : M^{me} Andrea Rueda (Colombie)

1) Y a-t-il des évaluations qui pourraient être exploitées dans le cadre du mécanisme de notification et d'évaluation systématiques?

a) L'activité d'extraction de la pêche industrielle nationale fait l'objet d'évaluations périodiques dans tous les pays de la région du Pacifique Sud-Est. C'est sur ces évaluations que se basent chaque année les États pour adopter les mesures d'administration de la pêche. Ces évaluations ne sont pas synthétisées sur le moyen ou le long terme. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (la FAO) compile régulièrement des données sur la pêche et l'aquaculture et possède une série de données et d'analyses portant sur plus de 25 ans.

b) Il existe aussi dans la région des évaluations ponctuelles de nombreux aspects de l'environnement marin tenant compte de critères biologiques. Ces évaluations portent par exemple sur la pêche artisanale, les zones côtières, les infrastructures portuaires, la biodiversité et les zones protégées, la pollution d'origine marine et d'origine terrestre et les eaux de ballast. En général, elles couvrent des zones moins étendues que les premières et concernent un seul sujet.

2) À défaut d'évaluations utiles, pourrait-on exploiter d'autres types de données?

Il existe dans la région du Pacifique Sud-Est une grande quantité d'information scientifique et technique très variée sur l'environnement et sur l'utilisation des ressources. Cette information existe sous forme de :

a) Publications scientifiques et techniques soumises à des évaluations anonymes;

b) Rapports techniques publiés en édition limitée et conservés dans des centres de documentation;

c) Rapports techniques non publiés. Il en existe beaucoup, et ils contiennent des données très pertinentes pour le mécanisme de notification et d'évaluation systématiques sur le milieu marin. Ces rapports se trouvent dans les archives des centres d'études publics et privés chargés de les réaliser. En général, ils sont établis à intervalles réguliers. C'est le cas par exemple des rapports sur l'état de la situation des espèces qui font l'objet de la pêche industrielle et artisanale, mais aussi de nombreux rapports visant à évaluer l'impact environnemental de projets d'investissement dans les zones côtières ou de grands projets d'infrastructures (ports et canal de Panama).

3) Quel type d'informations faudrait-il compléter?

Les experts participant à ce séminaire se sont accordés sur le fait que l'information disponible pour la zone géographique en question était hétérogène. En règle générale, on dispose d'information et de données biologiques plus complètes sur les zones côtières. Sauf pour les activités halieutiques, dont les activités de prospection et d'évaluation du terrain atteignent normalement la limite de la zone économique exclusive (ZEE), la région souffre d'un important manque d'information et de données environnementales pour les secteurs situés au-delà de la côte, du littoral et du plateau continental qui leur est adjacent.

4) Quels mécanismes d'évaluation ont été mis en place dans la région pour étayer la prise de décisions?

a) Les mécanismes d'évaluation les plus communs jouissant du meilleur appui institutionnel dans la région sont les évaluations des pêches effectuées par les États.

b) Par ailleurs, il existe des instruments nationaux et internationaux sur la protection du milieu marin (comme la Convention relative à la protection du milieu marin et du littoral du Pacifique Sud-Est et la Convention de Londres sur l'immersion des déchets) qui s'accompagnent de mécanismes d'évaluation ponctuels. La région dispose d'évaluations de la pollution marine.

c) Les États ont des statistiques sur l'application des normes en matière de pollution d'origine terrestre et marine et sur le respect de la réglementation sur le transport maritime et l'administration et la gestion des eaux de ballast et de cale (Programme mondial de gestion des eaux de ballast, GloBallast). Des évaluations récentes font la synthèse de cette information et évaluent sa signification pour les pays et pour la région.

5) Quelles mesures devraient être prises pour renforcer les capacités?

a) Le groupe d'experts de la région du Pacifique Sud-Est est conscient que la région a besoin de se doter de plus de moyens pour pouvoir étudier le milieu océanique dans les zones situées au-delà des juridictions nationales.

b) Il est capital d'évaluer les actions de grande envergure menées dans l'ensemble du bassin du Pacifique Sud pour comprendre et prédire le comportement des ressources biologiques, en particulier celles qui ont des comportements migratoires (les oiseaux, les tortues, les mammifères et les poissons pélagiques) dans le Pacifique Sud-Est.

c) L'information qui existe sur cette vaste région océanique du Pacifique Sud est dispersée et n'a jamais été ni résumée, ni compilée. Elle est constituée de rapports d'expéditions scientifiques, de registres chronologiques d'activité extractive (activité des flottes halieutiques), et d'un grand nombre de publications scientifiques. Les bases de données sur la biodiversité se sont beaucoup enrichies, passant de 5 millions de données en 2005 à plus de 32 millions d'entrées géoréférencées en 2011.

d) Le groupe d'experts de la région du Pacifique Sud-Est a considéré qu'il était essentiel de renforcer à court terme les capacités des organismes techniques compétents en matière de méthodes d'évaluation intégrée. Même s'il est bien connu dans la région et s'il a été largement utilisé pour l'environnement terrestre, le modèle DPSIR (Drivers, Pressure, State, Impact, Response, ou déterminant, pression, état, impact, réponse) adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies comme le modèle à suivre pour le premier cycle d'évaluation intégrée du milieu marin n'est pas encore utilisé régulièrement pour les évaluations du milieu marin dans la région. Il convient de souligner l'échange d'informations fructueux qui s'est tenu entre les experts des pays de la côte occidentale du continent américain, du Mexique au Chili⁴.

C. Groupe de travail III : aspects socioéconomiques

Coordonnateur : M. Alan Simcock

Rapporteuse : M^{me} Elsa Galarza (Pérou)

10. Le groupe de travail sur les aspects socioéconomiques a donné des réponses globales aux questions posées, en s'attachant d'abord à décrire brièvement des institutions existantes dans chaque État membre. Puis les membres du groupe de

⁴ À ce sujet, le représentant du Royaume d'Arabie saoudite qui a participé à ce séminaire, a informé le groupe d'experts que la Living Oceans Foundation offrait des programmes de formation des spécialistes en biologie marine (avec bourses d'études) dont ont bénéficié des experts latino-américains. Il a ajouté qu'actuellement, cette fondation menait une mission de recherche sur les récifs coralliens dont les résultats sont publics et mis à la disposition des experts de la région du Pacifique Sud-Est.

travail ont examiné en détail les questions 1 à 3, selon trois catégories (pêches, transports et biodiversité), avant d'aborder la question du renforcement des capacités à court terme.

- 1) Y-a-t-il des évaluations qui pourraient être exploitées dans le cadre du mécanisme de notification et d'évaluation systématiques?
- 2) À défaut d'évaluations utiles, pourrait-on exploiter d'autres types de données?
- 3) Quel type d'informations faudrait-il compléter?

a) **Les pêches** : On dispose de données macroéconomiques sur l'emploi, la production et les exportations (valeur et volume). Il existe par ailleurs des évaluations de l'impact de la pêche sur l'environnement dans les zones concernées et une carte de classement et de visualisation des problèmes, ainsi que des levés et des données de référence sur la pêche artisanale et la qualité de vie (octobre 2011). Des analyses isolées ont été faites pour certaines pêches, comme celle des petits poissons pélagiques, afin de mettre en place un système d'attribution de droits de pêche. Des études d'impact sur l'écosystème ont été menées récemment. Il existe également des études économiques, certaines réalisées à l'aide de la méthode DPSIR (Drivers, Pressures, State, Impacts, Response, ou déterminant, pression, état, impact, réponse) et selon une approche globale. Certaines évaluations se fondent sur la méthode de la fonction de production, selon laquelle on mesure la contribution à la pêche et au tourisme. Il existe des études portant sur la pêche industrielle de l'anchois et du colin (analyse socioéconomique et estimations bioéconomiques) ainsi que des bases de données d'études sur la pêche artisanale (ENEPA I et II : enquêtes structurelles sur la pêche artisanale sur le littoral péruvien) et des études de commercialisation de produits hydrobiologiques. Plusieurs études ont aussi été réalisées dans le cadre de thèses, de même que des études sur la sécurité alimentaire menées avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, comme la campagne en faveur de la consommation de poisson. Il existe également des études portant sur des bassins bien précis réalisées par le Bureau national d'évaluation des ressources naturelles (ONERN) dans les années 70 et 80;

b) **Les transports et les autres secteurs** : Il existe des évaluations dans les secteurs portuaire et touristique et des évaluations de l'utilisation des plages et des parcs nationaux situés à proximité de la mer. Certains plans d'aménagement du territoire prévoient parfois une évaluation des zones marines et côtières. Des études économiques des eaux de ballast ont été menées en vue de réglementer le transport maritime, et des estimations des ressources en eau et des études de la biodiversité ont été réalisées;

c) **La biodiversité** : On dispose d'évaluations de la valeur économique des réserves marines et leur rapport avec l'installation d'usines thermoélectriques. La méthode d'évaluation économique des systèmes côtiers est appliquée dans plusieurs pays (approche écosystémique). On procède à la protection des mangroves situées à proximité de zones d'habitation et à l'évaluation des bienfaits de la mangrove. Des plans-cadres régionaux comportent des informations sur les zones marines protégées (biodiversité). Il existe des études qualitatives à caractère culturel (ethnographiques) sur la

perception du changement de valeur des ressources des peuples autochtones, bien qu'il soit impossible de le quantifier.

- 4) Quels mécanismes d'évaluation ont été mis en place dans la région pour étayer la prise de décisions?
- 5) Quelles mesures devraient être prises pour renforcer les capacités?
 - a) Il faut intégrer des systèmes de géolocalisation des informations en vue de procéder à une analyse fondée sur l'approche écosystémique;
 - b) Il faut améliorer les systèmes d'information et de suivi et les compétences professionnelles dans les domaines économiques;
 - c) Il faut réunir des données de référence, ce qui est difficile et coûteux;
 - d) Il faut perfectionner les systèmes d'information pouvant être mis en commun;
 - e) Il faut améliorer la méthode d'évaluation économique;
 - f) Un projet pilote au Chili vise à harmoniser les méthodes d'évaluation.

III. Débat

11. Après les exposés présentés par les groupes de travail, les experts, les participants et les observateurs ont tenu un débat général et procédé à un échange de vues sur les résultats du séminaire. On trouvera ci-après un résumé des principaux points abordés :

- a) Étant donné l'importance du milieu marin pour l'humanité, les participants au séminaire estiment que cette manifestation a donné aux pays l'occasion d'engager des actions concrètes pour atteindre les objectifs définis par l'Organisation des Nations Unies, afin de donner suite au mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques. C'est pourquoi ils réaffirment qu'il faut que les gouvernements s'engagent à mener à bien toutes les étapes et tous les cycles du mécanisme, avec l'aide de leurs experts;
- b) En ce qui concerne la région du Pacifique Sud, les participants ont constaté qu'il existe un volume d'informations considérable sur les aspects physiques, biologiques et socioéconomiques liés à la zone marine et côtière. Cependant ces informations ne permettent pas l'application immédiate, sans autres efforts, de méthodes d'analyse intégrée. En outre, il a été constaté qu'il existe un décalage évident entre la quantité d'informations physiques et biologiques dont on dispose et celle qui a trait à des aspects socioéconomiques;
- c) Les participants ont estimé qu'il était opportun et urgent d'élargir la base de données concernant le plateau continental de chaque pays, et de l'étendre aux zones situées au-delà de cette limite et aux eaux se trouvant au-delà de la juridiction nationale, et ce, notamment dans les domaines liés aux phénomènes océaniques et à la biodiversité;

d) Le séminaire a mis en avant l'urgence de mettre en place des activités de formation visant à renforcer les capacités, afin d'inculquer aux experts de la région les compétences qui leur permettront de maîtriser les thèmes abordés dans le cadre du mécanisme, et notamment la méthode DPSIR, qui, selon la décision de l'ONU, doit être utilisée pour les analyses;

e) Il existe dans la région des experts capables de travailler sur les engagements définis dans les directives relatives au mécanisme, qui pourront être assistés par des experts extérieurs à la région, ainsi que par le Groupe d'experts du mécanisme désignés par l'Organisation des Nations Unies;

f) Bien que chaque pays mène à bien un ensemble conséquent de recherches et d'activités autour des thèmes qui intéressent le mécanisme, il reste encore des efforts à faire sur ces points à l'échelle régionale; il faut donc renforcer les capacités et les compétences dans les pays de la région;

g) Les experts de la région se sont mis d'accord pour rassembler et mettre à disposition du mécanisme les informations issues du domaine public qui ont été répertoriées pendant le séminaire. Ces informations seront intégrées à la liste de documents utiles pour le mécanisme; elles seront ajoutées par la Commission permanente du Pacifique Sud à la base de données d'évaluations et d'autres informations existantes, qui sera elle-même mise à la disposition de tous les experts.

IV. Résultats et conclusions du séminaire

12. On trouvera ci-après les principaux résultats et conclusions du séminaire, qui ont été adoptés à la dernière séance de travail, à l'issue de consultations avec tous les participants. Les experts qui ont participé au séminaire ont ainsi fait observer qu'il était prioritaire de :

a) Respecter les délais fixés dans le calendrier établi pour le mécanisme (annexe 11); pour ce faire, il a été convenu que les experts devaient demander à leurs gouvernements respectifs de créer, dans les plus brefs délais, et en tout état de cause en octobre 2011 au plus tard, un groupe d'experts, selon les critères définis dans l'annexe I du document A/66/189;

b) Prendre conscience du fait que, indépendamment des ressources financières apportées par les organismes des Nations Unies, les pays de la région (dans le cadre de la Commission permanente du Pacifique Sud) et le PNUE (dans le cadre de son Programme pour les mers régionales), il faudra encourager tous les États, les organisations intergouvernementales et internationales et les institutions financières multilatérales à mobiliser des fonds supplémentaires pour faciliter la mise en œuvre du mécanisme;

c) Créer dans la région un système de communication et de suivi du mécanisme qui permette d'appliquer des instruments de travail et de coordination efficaces;

d) Compléter l'analyse et l'évaluation de l'information, du contexte et des connaissances disponibles par une analyse des études initiales, le cas échéant, effectuée a posteriori par les experts de la région, pour autant que ceux-ci soient en mesure de contribuer au mécanisme;

e) Promouvoir la création d'un instrument de coordination qui permette de procéder à des évaluations dans les zones océaniques situées au-delà des limites de la juridiction nationale avec, notamment, la participation des pays riverains du Pacifique Sud-Ouest;

f) Organiser des séminaires techniques dans la région afin de promouvoir la coopération horizontale Sud-Sud pour la formation d'experts régionaux.
